



LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL



LA PREMIÈRE MINISTRE

COMPTE RENDU
de la Session plénière de la CNCD du 19 juin 2023
PARIS

–

Une Session plénière (1^{ère} session de l'année 2023) de la **Commission nationale de la Coopération décentralisée (CNCD)** s'est tenue au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), salle Félix Eboué, site Invalides à Paris, sous la présidence de la Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de l'Europe et des affaires étrangères chargée du Développement, de la Francophonie et des Partenariats internationaux le **lundi 19 juin 2023 à 11h**, sur la base de l'ordre du jour examiné par sa Commission permanente en date du 22 mai 2023.

Cette séance plénière officielle a été précédée d'une **réunion d'information et de débat**, à laquelle étaient conviés tous les membres de la CNCD, tenue le même jour dans les mêmes lieux autour d'experts invités à partir de 9h15 sur le thème « *La montée de sentiments anti-français en Afrique et sa conséquence sur la coopération décentralisée* ». Un résumé de cette rencontre a été fait oralement en début de séance plénière (*voir ci-après*) et une analyse de son contenu est disponible auprès du secrétariat de la CNCD.

*

Allocution de Mme Chrysoula ZACHAROPOULOU, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères chargée du Développement, de la Francophonie et des partenariats internationaux

(Texte intégral)

« Mesdames, Messieurs,

C'est un honneur pour moi de représenter la Première ministre et le Gouvernement pour cette session plénière de la Commission nationale de la Coopération décentralisée. Comme à chaque fois, je tiens à vous redire :

- mon attachement à la diplomatie des territoires,*
- ma reconnaissance pour l'engagement des collectivités que vous dirigez en faveur du développement et de l'investissement,*
- et ma volonté ferme que nous restions unis face aux nombreuses crises actuelles qui mettent la solidarité internationale à rude épreuve.*

Je veux saluer votre engagement constant auprès de nombreux partenaires, mais aussi votre réactivité par rapport aux crises - encore récemment pour aider les réfugiés venus d'Ukraine, en lien avec le Centre de crise de mon ministère.

Devant vous j'aimerais revenir sur quelques points de votre ordre du jour avant de passer à vos échanges.

Premièrement, je veux dire que nous échangeons dans un contexte de refonte profonde de notre politique de développement. Le Conseil présidentiel du Développement qui s'est tenu le 5 mai a donné une nouvelle impulsion à notre politique de développement. Nous n'avons pas changé nos priorités, mais nous avons profondément renouvelé la méthode :

- Nous avons structuré notre dispositif autour de 10 grands objectifs politiques qui vont désormais guider l'action de toute l'Equipe France.*
- Nous avons acté le passage le passage d'une logique d'aide à une logique d'investissement solidaire et de partenariats internationaux, avec une dimension transactionnelle plus affirmée, et des intérêts plus assumés.*
- Nous avons rendu notre dispositif plus flexible en supprimant les contraintes géographiques ad hoc – comme la liste des 19 pays prioritaires – pour nous recentrer sur les sur les pays les moins avancés et les plus vulnérables.*
- Et nous voulons développer de nouveaux outils pour mieux mobiliser les forces vives de notre pays : la jeunesse, à travers un programme présidentiel spécifique, mais aussi les entreprises, les organisations de solidarité internationale et bien sûr les collectivités territoriales.*

Toutes ces orientations, nous allons les rendre plus opérationnelles au moment où le CICID, autour de la Première ministre, mi-juillet. Et je serai bien sûr très attentive aux recommandations que vous formulerez aujourd'hui en ce sens.

Deuxièmement, j'ai bien noté qu'il y avait une part importante de votre ordre du jour qui est consacrée aux enjeux de partenariat avec le continent africain.

Lors de la session spéciale du 6 décembre, j'ai eu l'occasion de vous indiquer la position du Gouvernement français à l'égard de certains pays du Sahel. Je tiens à le souligner : la France doit rester au côté des populations du Sahel.

Mais notre coopération est un partenariat. Un partenariat qui ne peut continuer que si les Etats partenaires le souhaitent, si notre sécurité est garantie et s'il n'y a pas, comme au Mali, un risque de détournement de cette aide vers une organisation de mercenaires qui mène une véritable prédation économique et commet des exactions contre des populations civiles.

Je sais que vous, collectivités locales aviez réussi à développer, pendant de longues années, des projets au Mali, avec l'appui du Ministère. Je salue votre ténacité et votre professionnalisme qui a longtemps permis de préserver de précieux liens entre nos pays, notamment entre nos sociétés civiles.

Au Burkina Faso, où la coopération décentralisée est particulièrement dense, les collectivités territoriales françaises font face, avec courage, à des situations parfois très compliquées. L'insécurité persistante et la violence du discours anti-français nous appellent à y redoubler de vigilance. Je m'y suis rendue, en janvier, pour redire notre disposition à soutenir le pays face aux graves crises qu'il traverse. Je me suis entretenue avec le Président de la transition et j'ai rappelé que la France était un partenaire constant engagé aux côtés du Burkina Faso, dans le respect de sa souveraineté.

Je sais que vous avez prévenu d'échanger autour du discours et du sentiment anti-français aujourd'hui. Ce phénomène, il ne faut ni le nier, ni l'exagérer. Mais il existe et vous le voyez comme moi, sur le terrain.

Je vais vous dire ma conviction. C'est qu'il y a une envie de France, oui. Mais l'envie d'une France différente, qui sort de son pré carré. Une France plus humble qui laisse plus de place à l'écoute et au dialogue. Une France moderne, partenaire, plutôt qu'une France qui dicte.

C'est ce changement de posture auquel le Président de la République nous a appelés, que nous devons mettre en œuvre tous ensemble au quotidien dans notre partenariat.

Et si nous le faisons, nous pourrions encore mieux valoriser toute la richesse et l'étendue de notre partenariat. Un partenariat qui va des infrastructures à la santé, en passant par la préservation du climat et de la biodiversité. Un partenariat global et respectueux, qui

fait toute notre plus-value par rapport aux puissances prédatrices qui cherchent à se déployer de plus en plus en Afrique.

Je veux aussi vous dire, avec conviction, qu'il y a plusieurs Afrique, dont une Afrique anglophone et lusophone où nous sommes moins présents. Et dans cette Afrique il y a une immense envie de coopérer avec nous. Je l'ai vu au Nigéria, au Ghana, en Angola ou encore en Zambie. Et leurs défis sont les mêmes que les nôtres : ils veulent construire des villes durables, ils veulent investir dans les transports, ils veulent numériser leurs espaces - alors on peut les accompagner !

Ensuite, Mesdames et Messieurs, je reviendrai sur les crises inscrites à votre ordre du jour. Sur l'Ukraine, dont nous avons longuement parlé à Dijon, je veux simplement vivement remercier les collectivités les plus de 1700 collectivités territoriales françaises qui ont contribué aux fonds de concours mis en place par le Centre de crise du Ministère, en lien avec la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales. Elles ont apporté 11 millions d'euros en 2022.

Et je veux rappeler que cette mobilisation des collectivités françaises se poursuit, et doit se poursuivre, notamment dans la phase de reconstruction de l'Ukraine, en coordination avec nos partenaires européens. Je sais par exemple que mon ministère soutient un projet ambitieux entre la Région Île-de-France et la Région de Tchernihiv autour de la reconstruction de l'Oblast. Vous avez toutes et tous une part importante à prendre dans la phase de résilience et de reconstruction de l'Ukraine.

La crise ukrainienne l'a montré : unis, nous agissons vite, fort et en complémentarité. Nous faisons honneur à la France et à son engagement pour la liberté et la fraternité.

Mais la solidarité française doit aussi s'orienter plus résolument vers nos voisins européens de la région.

Le Président de la République s'est rendu début juin en Moldavie lors du sommet de la Communauté politique européenne afin de construire avec nos partenaires européens des liens plus forts, notamment dans le domaine de l'énergie, des transports ou de la sécurité. Là encore vous avez énormément à apporter ou à gagner.

Enfin, je souhaite rappeler les efforts de la diplomatie française sur les questions liées à la situation en Arménie. La coopération décentralisée doit consolider ces efforts de paix au bénéfice de toutes les populations de la région. Et je serai attentive à vos conclusions d'aujourd'hui sur ce sujet.

Pour finir, je tiens à souligner la force et la dynamique du partenariat entre mon ministère et les collectivités. En effet, les Etats généraux de la Francophonie ont reconnu l'importance croissante du rôle des territoires dans l'action extérieure de la France, la diversité et le dynamisme des acteurs territoriaux impliqués, et l'accentuation nécessaire de l'action du MEAE dans et avec les territoires. Un axe de réponse identifié est le renforcement de la présence de diplomates dans les territoires, notamment via le réseau des Conseillers diplomatiques des préfets de région. Et nous pourrons nous retrouver aussi pour préparer ensemble le Sommet de la Francophonie en France en 2024, à Paris et dans la symbolique ville de Villers-Cotterêts, avec 88 pays, un espace d'opportunités.

Je m'attacherai à ce que les collectivités et les associations de collectivités territoriales qui travaillent pour la Francophonie aient leur entière place pendant ce sommet, mais aussi en amont, parce qu'il faudra faire vivre la Francophonie toute l'année dans nos territoires.

Voilà, Mesdames et Messieurs, quelques mots sur nos défis communs et nos perspectives communes. Je vous remercie et vous souhaite de très bons échanges. Les 22 et 23 juin, se tiendra le Sommet sur les nouveaux financements. Une occasion avec les grandes institutions mondiales, interpellées par la guerre, le changement climatique, l'inflation, d'aller vers moins d'inégalités, pour vivre en paix sur notre planète dans la dignité pour tous !

Je vous remercie et vous souhaite de très bons échanges. »

*

Après l'intervention de la Ministre, un débat suit auquel participent :

- **Le Vice-président Patrick MOLINOZ** assurant la Secrétaire d'Etat de l'engagement important des collectivités territoriales, même si leurs moyens ne sont pas démesurés. Leurs interventions sont résolues, à chaque niveau de collectivités, et l'effort pour l'Ukraine n'a pas toujours été facile, « ce n'est pas comme un tremblement de terre, cela dure ». Les associations de collectivités – AMF, ADF, RdF - ont signé des conventions avec le Ministère pour « plus et mieux de coopération », dans le cadre des ODD, pour leur mise en œuvre à l'échelon local. Cela passe d'abord par une bonne articulation
Il souhaite toujours qu'elles soient associées à la définition des politiques de développement en amont ou parallèlement, spécialement au niveau du CICID. Il évoque aussi les relations avec l'AFD et Expertise France.

La Secrétaire d'Etat lui donne des assurances dans ce sens, disant qu'il faut aussi voir ce que font les autres pays européens. Par exemple les Allemands ont récemment changé leurs priorités.

- **Mme Céline PAPIN (France Urbaine, Maire-adjointe de Bordeaux)**, intervient sur la gouvernance publique locale, la décentralisation et le renforcement des capacités, sujet dont elle n'a pas trouvé de traces dans les déclarations présidentielles et qui reste important pour les partenaires.

La Secrétaire d'Etat donne à cet égard des précisions sur le contexte en Afrique marqué par une forte urbanisation, sur la nécessité de travailler plus avec certains grands pays comme le Nigéria, évoquant les projets de cartographie des villes, où il y a une demande de coopération avec des collectivités françaises. Elle se dit preneuse de *success stories* d'ici le 13 juillet, date probable du CICID.

- **Mme Aurélie LE MEUR (CUF, Maire-adjointe de Chambéry)**, insiste pour sa part sur le besoin de reconnaissance des collectivités territoriales pour ce qu'elles font. Il faut plus d'accompagnement et une meilleure association aux différentes rencontres dont elles sont trop souvent absentes.

La Secrétaire d'Etat dit son accord sur cette orientation – les collectivités étaient parties prenantes à Focus 2030 - mais aussi son besoin d'information sur leurs initiatives : « *Vous faites tellement de choses, communiquez plus. La porte est ouverte, le ministère est votre ministère* ».

- **Mme Stéphanie ALCADE (ministère de l'Intérieur et des Outre-mer)**, propose que des personnalités ultramarines soient associées aux délégations envoyées par la France dans des pays partenaires.

La Secrétaire d'Etat remercie les participants : « *Vous êtes mes meilleurs alliés !* ».

*

Après une brève interruption et à la reprise de séance, la Commission a poursuivi l'ordre du jour :

I/ L'aide publique au développement (APD) et les collectivités territoriales :

Suites du Conseil présidentiel du développement (CPD) et recommandations de la CNCD pour la Commission interministérielle de la coopération internationale et du développement (CICID) prévue le 5 juillet :

M. Gilles MORELLATO pour la Direction du développement durable (DDD) au MEAE (DGM), a commenté et détaillé les orientations du Conseil présidentiel du Développement (CPD) du 5 mai. Les défis restent les mêmes, l'engagement est maintenu, mais comment conserver l'adhésion des Français – en montrant des résultats – et l'adhésion des pays partenaires, dans une situation qui a beaucoup évolué depuis le dernier CICID de 2018 ? On acte la suppression d'une liste exhaustive des « pays prioritaires » pour faire porter les priorités sur les pays les moins avancés et ceux qui cumulent les défis et les difficultés. Il y aura une concertation interministérielle et « *La boîte aux idées reste ouverte* ».

Mme Aurélie LE MEUR, pour rappeler que chacun peut se joindre à la contribution de CUF pour l'enrichir et l'approfondir.

M. Tony BEN LAHOUCINE (CIRRMA), sur le rôle des RRMA, facteurs de durabilité, faisant valoir aussi que les projets ne doivent pas servir de caution à des régimes ou personnes inqualifiables.

M. Patrick MOLINOZ, pour souhaiter que les associations se coordonnent mieux afin de délivrer un message construit à l'Etat.

Mme Stéphanie ALCADE, désirant que l'on prenne en compte le cumul des vulnérabilités dont souffre l'outre-mer.

Mme Anabel MARIE (AFCCRE, Conseillère municipale à la mairie de Rennes), approuve la contribution écrite de CUF telle que figurant au dossier de la CNCD.

*

Déclaration de l'APD des collectivités territoriales et mise à jour régulière de la plateforme de la CNCD :

M. Axel RAPHALEN, chargé de mission DAECT, fait le point des résultats collectés en 2023 pour l'année 2022. La contribution progresse largement en volume, mais un effort doit être fait en ce qui concerne le nombre des collectivités qui déclarent (un peu moins de 300 contre 452 l'an dernier), des rappels devant être faits pour que la collecte soit bien représentative des actions entreprises aux différents niveaux de collectivités.

M. Jean-Paul GUIHAUMÉ, Délégué pour l’AECT, insiste sur cette obligation vis-à-vis de l’OCDE. Il est de l’intérêt des associations de favoriser cette remontée de données, leur permettant ainsi de mieux peser dans le débat. De même, les conseillers diplomatiques des préfets de région (CDRP) doivent veiller à relancer, lorsque c’est nécessaire, les collectivités territoriales de leur région.

Mme Céline PAPIN prend la parole sur la question de la mise à jour, voire de la refonte de l’*Atlas* de la CNCD. Elle propose que cela soit fait après un échange avec les collectivités intéressées, souhaitant aussi un croisement des données avec les groupes pays.

Mme Emma VERAN (AMF, Maire-adjointe de Cannes), rappelle que les préfets disposent de leur côté de données provenant de l’enregistrement des conventions de coopération décentralisée. Elle propose que les CDPR se rapprochent des associations départementales de l’AMF pour compléter les canaux.

Le Vice-président MOLINOZ met l’accent sur la question de l’ouverture de ces données, dans le contexte actuel plus général des réflexions sur les *Open Data*.

*

Suivi de la plénière de la CNCD du 6 décembre 2022 : groupe de travail « Eau-1% » :

Le Président André VIOLA (DF, Conseiller départemental de l’Aude) annonce les orientations qui seront celles de ce groupe mis en place le 13 juin 2023, dont il est chef de file et dont Mme Céline PAPIN assurera le secrétariat. On ne peut pas parler de l’eau sans parler des « 1% ». Ce seront donc les deux, sachant bien que c’est dans le secteur de l’eau que les collectivités sont les plus avancées à cet égard. L’idée d’une meilleure coordination entre les « 1% », soutenue notamment par Mme PAPIN, sera prise en compte. Des actions de plaidoyer seront envisagées en direction de l’Etat, dans la perspective de la Conférence de New-York sur l’Eau, et des revues de haut-niveau sur l’ODD 6. Il y aura aussi un Forum mondial de l’Eau à Bali, du 18 au 24 mai 2024. Le groupe s’emploiera à un lobbying pour assouplir les critères d’assiette pour les autres « 1 % », faisant valoir les liens qu’il y a entre eau, énergie, déchets. Il s’agira aussi de faire la promotion de ces « 1% » vers les intercommunalités, en raison des transferts de compétences prévus pour 2026. Il s’agit en particulier de ne pas perdre les liens existants et d’attirer de nouveaux groupements vers ces dispositifs.

*

Les grandes échéances bilatérales de la coopération décentralisée en 2024 :

Sur une remarque du Vice-président MOLINOZ partant des messages contradictoires ayant circulé à propos de prochaines « Assises » pour Madagascar, **M. Jean-Paul GUIHAUMÉ** a rappelé qu'il faut qu'il y ait au préalable de toute initiative dans ce domaine une réflexion d'opportunité en commun sur ce type de manifestation. Un accord se fait, pour qu'il y ait aussi un bilan des rencontres déjà organisées, et pour que la Commission permanente de la CNCD puisse avoir un rôle dans l'élaboration et le suivi de ce calendrier.

M. Christophe CHAILLOU (DG AFCCRE), annonce qu'une rencontre France/Royaume-Uni aura lieu en 2024, probablement en Ecosse.

M. Jean-Paul GUIHAUMÉ estime que la remarque du Vice-président Molinoz est particulièrement utile et, alors que le Ministère était plutôt dans le suivi, il est nécessaire qu'il y ait plus de dialogue préalable, de discussions sur l'opportunité et le contenu de ces manifestations.

Mme Virginie ROUQUETTE (DG CUF), souhaite un *brainstorming* des collectivités territoriales sur ce sujet, tandis que **Mme Céline PAPIN** souhaite que soit fait un bilan des assises déjà organisées.

*

II/ Afrique :

Suivi de la plénière de la CNCD du 6 décembre 2022 : point sur les projets soutenus par la DAECT et l'AFD au Mali :

M. Claude GIRARD, chargé de mission DAECT, indique les mesures prises dans la situation très inhabituelle rencontrée au Mali, où il s'agit de « démonter » les dispositifs existants le plus « proprement » possible et de fournir aux collectivités porteuses de projets les moyens d'utiliser au mieux les fonds qui ne peuvent plus aller dans ce pays. Cela concerne encore 13 projets, dont 4 « multi-pays » pour la DAECT et 4 projets pour l'AFD, avec laquelle s'est établi un suivi concerté. Les subventions restent soumises aux règles ordinaires des dépenses publiques, mais leur sort sera examiné au cas par cas. Il s'agira prioritairement de solder les obligations contractées, puis éventuellement de réaffecter à des coopérations décentralisées vers d'autre pays, puisque c'est la vocation de la DAECT, ou à défaut vers des structures concourant à l'internationalisation des territoires, comme les RRMA, ou vers des actions favorisant

des liens culturels ou de l'éducation au développement, le tout étant bien sûr soumis à rapports d'exécution. Pour l'AFD il n'y aura pas de nouveaux versements, pas de réaffectation et les modalités de clôture seront portées à la connaissance des collectivités intéressées.

M. Jean-Paul GUIHAUMÉ commente ces orientations précisant comment terminer correctement les projets, par exemple pour les licenciements suivant le droit local.

*

Suivi de la plénière de la CNCD du 6 décembre 2022 : point sur la coopération décentralisée au Burkina Faso :

M. Claude GIRARD fait également le point des difficultés désormais rencontrées au Burkina Faso, pourtant pays traditionnel de coopération décentralisée, après deux coups d'Etat successifs. Il y a encore en cours 3 projets FICOL avec plus de 2 millions d'euros. Va-t-on vers un effondrement comme au Mali ? Ce n'est pas une certitude, mais il y a quand même un vrai risque d'éviction.

Mme Aurélie LE MEUR fait état de la récente réunion du Groupe Pays Burkina Faso de CUF le 16 juin, qui a réuni une quinzaine de collectivités, avec le COCAC, qui souhaitent poursuivre leur coopération, ce qui est également le souhait de leurs partenaires. Elle pense qu'il faut s'appuyer sur la société civile organisée et trouver ensemble des facteurs de résilience. **M. Benoît PILET (Maire-adjoint d'Angers, CUF)** confirme ces éléments et le plein soutien de l'ambassade.

*

III/ Europe :

Suivi de la plénière de la CNCD du 6 décembre 2022 : mécanisme de suivi de l'initiative lancée au sujet de l'Ukraine :

Une présentation est faite par le **Vice-président MOLINOZ**, sur les moyens de maintenir et approfondir notre mobilisation dans le contexte d'une guerre qui se prolonge, mais aussi dans la perspective d'une reconstruction rapide du pays, en s'appuyant également sur ses voisins. Il s'agit de réfléchir dès maintenant à 2024 et le groupe vise à partager les bonnes pratiques en matière d'action extérieure des collectivités territoriales françaises en faveur de l'Ukraine. Le groupe de travail s'est réuni le 2 juin avec l'envoyé spécial du Président de la République. Il ajoute qu'il souhaiterait que les

collectivités territoriales et les associations faitières soient prévenues des initiatives prises par Business France dans ce contexte.

Le rapporteur général de la CNCD, M. Pierre POUGNAUD, fait état à cet égard de propos prononcés par l’Ambassadeur d’Ukraine en France, SE M. Vadym OMELCHENKO, dans une autre enceinte où il reconnaissait le rôle des collectivités territoriales, comme il l’avait fait à Dijon devant la CNCD le 6 décembre 2022, mais où il précisait en outre que devaient être privilégiés des projets innovants, mettant en œuvre des technologies modernes et éco-responsables, donnant en exemple un consortium qui reconstruit les bâtiments à partir des matériaux détruits, et présentant l’Ukraine comme un nouveau marché où l’économie française doit prendre sa place.

Mme Anabel MARIE rappelle qu’il convient de maintenir nos positions et, citant le grand nombre des initiatives, qu’il convient de veiller à des cohérences d’actions et à la dimension européenne, avec nos partenaires des associations d’élus en Ukraine.

*

Arménie : communication sur les perspectives de la coopération décentralisée franco-arménienne, par la présidente du groupe-pays de Cités Unies France (CUF) :

Mme Virginie ROUQUETTE, fait référence au document figurant à ce propos dans le dossier de la CNCD.

*

Concertation entre partenaires européens en matière de coopération décentralisée en pays tiers :

Le **Vice-président MOLINOZ** a fait part de ses réflexions sur le travail dans le contexte européen, parmi lesquelles il signale qu’il allait prendre la présidence de la Commission CIVEX du Comité des régions de l’Union européenne. A été également évoquée la question des actions avec d’autres pays européens en direction de pays tiers.

M. Jean-Paul GUIHAUMÉ commente les positions des autres acteurs européens, ainsi l’action des Espagnols au Sénégal, et rappelle que M. Jean-Marc CHATAIGNER sera délégué de l’Union européenne au Cameroun. Le **Vice-président MOLINOZ** rappelle ses contacts avec l’équivalent allemand de l’AFD à propos de Madagascar et souligne que des actions entreprises avec d’autres partenaires européens favorisent la mobilisation des fonds communautaires.

*

IV/ Moyen-Orient :

Liban : point sur les perspectives de la coopération décentralisée franco-libanaise, par la présidente du groupe-pays de CUF :

Une présentation est faite par **Mme Aurélie LE MEUR**, qui souligne les actions entreprises en partenariat avec le Bureau technique des Villes libanaises. Suite à une récente mission sur place des collectivités françaises, de nouveaux projets sont envisagés, notamment dans le domaine de l'énergie et avec une recherche de réciprocity.

*

V/ Divers :

Approbation du compte-rendu de la séance du 6 décembre 2022 tenue à Dijon :

Sur présentation du Rapporteur général, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour ayant été traité, la séance a pris fin à 13 heures.
